

COMPTE-RENDU DE REUNION

GROUPE 2 PPA : « LA DEFRAGMENTATION DU SYSTEME»

Vendredi 18 octobre 2019 de 9h30 à 11h30

Participants : Cf Liste de présence (Pjn°1)

Objectifs :

1. Répondre aux besoins des proches aidants sur l'ensemble du territoire de santé de Tarn et Garonne quel que soit leur lieu d'habitation.
2. Apporter des réponses de proximité aux proches aidants sur l'ensemble du territoire
3. Porter une réflexion pour sensibiliser les professionnels à identifier les proches aidants le plus précocement possible

1

Ordre du jour de la matinée

1. Présentation des cartographies départementales en lien avec la disponibilité des services d'aide aux aidants présents et identification des zones blanches
2. Réflexions croisées avec les participants du groupe pour développer un/des services de proximité en faveur des proches aidants sur l'ensemble du territoire de santé.
3. Réflexions pour mettre en place un outil pour sensibiliser les professionnels au repérage précoce des proches aidants

Compte-rendu des échanges

Rappel du contexte

En amont de la réunion, il est rappelé l'origine et la mise en place du « Pôle Partenaires Aidants » 82. La première réunion de « Pôle Partenaires Aidants » a eu lieu le 12 avril 2019 et a réuni 72 participants. L'Agence Régionale de Santé Occitanie a souhaité s'appuyer sur la démarche initiée par l'AG2R La Mondiale dans les Hautes-Pyrénées en déployant des Pôles Partenaires Aidants au sein de tous les départements de la région. Le Tarn et Garonne est le second département à s'investir dans la démarche.

Lors de la première réunion, les partenaires ont échangé, en groupe, autour d'une question qui était : « *Quelles sont les réponses aujourd'hui aux besoins des aidants et quelles pourraient être celles à construire ?* » Il a été proposé de poursuivre le travail autour de 4 axes principaux qui ont été largement mis en évidence par l'ensemble des participants :

- La communication
- La défragmentation du système
- L'accompagnement des aidants en activité professionnelle
- Le répit de l'aidant

La seconde réunion, déclinée dans le présent compte-rendu, avait pour trait « la défragmentation du système ».

Un tour de table de présentation des participants est réalisé.

1. Présentation des cartographies départementales en lien avec la disponibilité des services d'aide aux aidants présents et identification des zones blanches

Faustine DEFILLON DEBAR, chargée de développement de la PFR a réalisé, entre le mois d'octobre 2018 et le mois d'avril 2019, un recensement de « l'aide aux aidants » auprès des acteurs du territoire de Tarn et Garonne. Elle a établi, à partir de ce recensement, des cartographies du territoire de Tarn et Garonne qui permettent d'identifier (Cf.PJ 2,3,4,5) :

- **Les Accueils de jour (PJ.2) destinés aux personnes âgées de plus de 60 ans** : Cette carte permet à la fois d'identifier l'implantation des structures mais aussi les zones de transport assurées par chaque accueil de jour. Cette première carte permet de mettre en évidence des zones blanches sur le plan des transports. La proximité avec d'autres départements (46, 47) laisse à penser que les personnes résidant sur les zones blanches sont accueillies hors 82. Le problème de la mobilité doit être pris en considération car, à l'heure actuelle, ce sont seulement 20% des personnes accueillies qui viennent vers les services d'accueils de jour par leurs propres moyens. Ainsi, le frein à la mobilité peut créer des iniquités de territoire en privant certains d'un accès aisé aux services.

Anne-Marie VEYRAC, du groupe KLESIA, indique que les ressortissants des caisses AGIRC ARRCO, âgés de plus de 75 ans, peuvent mobiliser les carnets « sortir plus », d'une valeur de 150 euros. Chaque ressortissant peut bénéficier de 3 carnets par an. Le coût de ces carnets est de 15 euros pour le premier, 20 euros pour le second et 30 euros pour le troisième. La démarche est simple pour le demandeur qui souhaite se déplacer. Il suffit qu'il appelle la plateforme « sortir plus » qui le met ensuite en relation avec un prestataire conventionné et proche de son domicile.

- **Les associations (PJ.3) qui proposent des actions d'« aide aux aidants »** : Il s'agit d'une première ébauche et cette présentation n'est pas exhaustive. Il serait intéressant de renforcer cette première étude afin d'identifier l'ensemble des actions qui peuvent être proposées sur l'ensemble du territoire par les associations.
- **Les CLIC/ILCG/PFR (PJ4)** :
On note, au sein du département, la présence de 3 CLIC de niveau 1. Ils sont localisés sur 3 communes et n'ont pas une couverture territoriale.
Des instances gérontologiques sont repérées sur de nombreuses communes mais les actions menées par chacune d'entre elles ne sont pas toujours bien identifiées et peuvent être organisées de manière disparate.
- **Les offres de répit (PJ5)** :
Sur cette carte, sont représentés les dispositifs de répit du territoire de santé : accueils de jour, hébergement temporaire, famille d'accueil proposant de l'HT.
On constate aussi des disparités territoriales et la présence de zones blanches.
Il serait intéressé de faire une étude précise des places d'hébergement temporaire, en fonctionnement, sur l'ensemble du territoire (nombre de places dans chaque EHPAD, modalités d'accueil, durée de prise en charge, profil des personnes qui peuvent être accueillies...)

La superposition des cartographies dénotent des zones blanches sur :
 - L'extrême Nord-Ouest

- L'extrême Sud-Est

Sur le reste du territoire, des communes, enclavées entre deux zones bien pourvues sont aussi identifiées comme zones blanches.

Catherine BOUGET en charge des « Aidants » à l'ARS Occitanie indique qu'un Plan National Aidant devrait voir le jour dans le courant de l'automne (23/10/19). Des solutions autour du répit et notamment de l'hébergement temporaire et de la mise en place de maisons du répit devraient voir le jour.

Florence VISINE, pilote MAIA, signifie que l'ensemble des cartes seront mises à disposition sur le portail personnes âgées <https://www.personnes-agees-tarn-et-garonne.fr/> Pour chaque structure identifiée sur les cartes, des fiches ont été mises en place. Il pourrait être intéressant de créer un lien dynamique pour que les cartes soient directement mises en lien avec les fiches de présentation des structures.

Ghislaine RUCHAUD, en charge de l'espace « médiation familiale » constate que le diagnostic qui a été réalisé concerne principalement les aidants des personnes âgées. Au quotidien, beaucoup d'autres profils d'aidants doivent bénéficier d'un accompagnement : des parents d'enfants en situation de handicap mais aussi des enfants/adolescents de parents malades.

Catherine BOUGET met en évidence l'existence, sur le plan régional, de l'association JADE, qui a pour objectif d'offrir aux enfants aidants, la possibilité de participer à un projet artistique autour du cinéma.

Aujourd'hui, il est extrêmement difficile d'identifier ces jeunes aidants par un manque réel de méconnaissance de la problématique. Il conviendrait de :

- Pouvoir mettre en place un dispositif pour mieux les identifier
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès des professionnels de l'enfance, de l'éducation nationale mais aussi des services sociaux qui peuvent, au quotidien être au contact de familles dont les enfants endossent le rôle d'aidants.

Les professionnels concernés pourraient notamment être : les CMPP, la pédopsychiatrie, RESO 82, la Raison des Ados, les CPE, les IDE des collèges et lycées, les CIO, la médecine scolaire, les pédiatres, l'OCCE, l'ASE, la PMI, la Médiation familiale, le Point Information Famille de l'UDAF, la sauvegarde de l'enfance.

Afin de répondre à ce besoin, encore mal identifié et dont les réponses sont inexistantes, le PPA pourrait s'en saisir et organiser une réunion d'information avec l'ensemble des acteurs concernés. L'association JADE pourrait être invitée pour témoigner et apporter son expérience. Là encore, l'idée est de pouvoir apporter des réponses locales aux besoins des jeunes aidants.

Geneviève Chaminade, bénévole au sein de l'association Huntington, insiste aussi sur la nécessité à pouvoir donner une information globale à tout type d'aidant, quel que soit son âge et la pathologie du proche. En outre, il faut que l'information autour de pathologies spécifiques et peu connues soit donnée de manière plus large. Des groupes de parole ont par exemple été mis en place dans le 82, à destination des aidants accompagnant un proche atteint d'une maladie de Huntington mais peu de personnes connaissent son existence.

2. Réflexions croisées avec les participants du groupe pour développer un/des services de proximité en faveur des proches aidants sur l'ensemble du territoire de santé.

Au regard de l'identification de zones blanches sur le territoire de santé, en matière d'actions d'aide aux aidants, il semble opportun de pouvoir créer des espaces de relais qui pourront servir de « ressource » pour transmettre l'information aux aidants identifiés.

L'idée de la mise en place d'une « boîte à outils des aidants » à mettre à disposition des espaces de relais pourrait être retenue.

Il est indiqué que les MAIA sont en train d'organiser, sur le territoire, des temps de sensibilisation des acteurs locaux autour de l'offre de services gérontologiques. La sensibilisation autour des actions « d'aide aux aidants » pourrait y être intégrée.

Catherine BOUGET explicite la notion d'intégration promue par l'avènement des dispositifs MAIA. L'idée est de pouvoir avoir accès, sur un territoire, à un même niveau d'information, quel que soit son lieu d'habitation. L'intégration permet ainsi une réponse globale et harmonisée sur tout un territoire. La mise en place de ces lieux ressources et d'un outil commun répondent parfaitement aux injonctions de la notion d'« intégration ».

Au regard des échanges avec les participants :

Les lieux d'accueil permettant d'apporter ces réponses pourraient être :

- Les mairies,
- Les CLIC
- Les Maisons de Services Au Public (MSAP)
- Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles (MSP)
- Les Maisons Des Solidarités (MDS)
- Des associations et notamment les ADMR
- Les cliniques et les hopitaux.
- Les bureaux de poste
- Les médecins généralistes

Au-delà de l'identification de lieux d'accueils, il est pointé l'importance à ce que les personnes « ressources » de ces lieux d'accueil aient été formés au repérage précoce de l'identification des aidants. Catherine BOUGET évoque l'expérience de la CPAM 31 qui a fait le choix de former les salariés qui assurent l'accueil des assurés au repérage des aidants. Cette formation a permis au personnel de la CPAM de mieux appréhender les ressources existantes sur le territoire pour orienter les aidants mais aussi de repérer les situations d'épuisement des aidants. Un document a été établi pour parvenir à réaliser ce repérage.

Béatrice BIGOU, assistante sociale de la MSA, a en charge, le déploiement d'une charte territoriale des aînés sur les communes rurales enclavées entre Moissac et Castelsarrasin. Cette expérience, menée depuis près de deux ans, s'achèvera en 2020. Elle a eu pour objectif d'établir, préalablement un diagnostic territorial en impliquant les partenaires puis de mettre en place des actions permettant de répondre aux problématiques mises en exergue (mobilité, accès aux soins, repérage des séniors isolés et fragiles...). Le diagnostic a permis de pointer l'existence de nombreux dispositifs mais d'une certaine méconnaissance par de nombreux séniors. Ainsi, sur ce territoire, l'implantation de lieux ressources notamment pour le public aidant semble appropriée. Un appui sur les MSP Lavit/Beaumont de Lomagne/Saint-Nicolas-De-La-Grave pourrait être pertinent.

Concernant les modalités de mise en place de la « boîte à outils des aidants », on peut retenir les points suivants :

- Dans un premier temps, les zones blanches seront prioritairement ciblées.
- Une information aux associations des maires semble pertinente
- En s'appuyant sur les communes, la mise en place d'une formation (programme à créer) à destination des « primo-accueillants » des lieux ressources est envisagée. Les profils des « primo-accueillants » pourront être variés et, pour que cela fonctionne, cela se fera sur la base du volontariat.
- Un « boîte à outils des aidants » sera mise en place et concernera l'ensemble des aidants quels que soient la situation et le profil de la personne aidée.
- La mise en place d'un numéro unique, départemental, à destination des aidants semblerait aussi être une idée intéressante.
- L'AG2R et l'ARS sont en cours de modélisation de construction d'un portail dédié aux aidants. D'abord déployé dans le 65, il s'étendra progressivement aux départements qui se lancent dans une démarche de Pôle Partenaires Aidants. Les acteurs du territoire seront responsables des mises à jour de leurs informations, sur le même principe que le fonctionnement du portail personnes âgées.

Cet outil sera à mettre en lien avec le ROR (Répertoire Opérationnels des Ressources) ainsi que le RECO (même répertoire destiné aux structures qui n'ont pas de finesse). Ces deux outils sont en cours de peuplement sur le plan des établissements médico-sociaux.

Tous ces outils, devraient, à terme, permettre de mieux coupler les besoins identifiés (et notamment ceux des aidants) avec les ressources du territoire.

Le portail personnes âgées tendra aussi à évoluer et permettra de croiser les fiches d'orientation des bénéficiaires indiquant des besoins avec les ressources existantes selon leur lieu d'habitation.

A terme, des liens pourront aussi être faits avec le Dossier Médical Partagé (DMP).

3. Porter une réflexion pour sensibiliser les professionnels à identifier les proches aidants le plus précocement possible

Cette question a été débattue en point 2.

Le groupe a mis à l'évidence, à l'unanimité, la nécessité de développer un outil pour permettre aux primo-accueillants de repérer précocement les aidants. En effet, nombreux sont les aidants qui demanderont très tardivement de l'aide ou même n'en demanderont jamais. En les identifiant, il sera ainsi possible de mieux les informer et les orienter vers les professionnels ou vers les lieux ressources du territoire. Les « primo-accueillants » auront, en ce sens, principalement, une démarche de prévention envers les demandeurs et la notion d'« écoute » prendra tout son sens.

Lors de la prochaine réunion, un outil sera présenté aux participants pour répondre à ce besoin.

Le groupe « Défragmentation du système » se réunira pour une seconde réunion le vendredi 31 janvier de 9h30 à 11h30, dans les locaux de l'APAS 82 au 275 Rue du Clos Maury 82000 MONTAUBAN.